Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

Comité Directeur

REUNION PLENIERE DU 24/02/22

Président : WATTELLIER Eric

<u>Président Délégué</u> : WATTELLIER Marc <u>Secrétaire Adjointe</u> : DOMART Sandrine

<u>Présents</u>: ANCEL Gérard, COUEFFEC Annick, GARCIA Jean-Luc, GARRIGUE Aline, FERNANDEZ Carole, MARCO-GREGORI Philippe, PAULY Marc, ROMERO Didier,

PICHENEY José, SALMERON Christophe, VILANOVE Pascale **Excusés**: ACHLOUJ Hassan, CHAOUI Abdelali, GRISORIO Vincent

Absent: GLEIZES Didier

Assistent: ASTRUIT Olivier (CTD DAP) et REFFIER Philippe (Directeur Administratif)

Ouverture de la séance par le Président ;

- Approbation du PV de la réunion du 27/01/22 (à l'unanimité).

CORRESPONDANCE

LFO: du 20/02/22, invitation à la journée de formation des commissions départementales juridiques du 22/03/22 à CASTELMAUROU. Pris note, transmis aux Président.e.s des commissions : d'appel (Christophe SALMERON et Maryse WATTELLIER), discipline (Philippe MARCO-GREGORI et Gérard DUQUESNE) et règlements contentieux (Aline GARRIGUE et Joseph PISCITELLO).

<u>M. Thierry GENIEVRE</u> : du 20/02/22, concernant la désignation des arbitres. Pris note, Réponse a été faite par la CDA.

<u>COMMISSION FUTSAL</u>: du 24/02/22, demandant la création d'une Coupe du Roussillon Futsal pour 2021/2022 avec les 6 équipes de district sur une journée (formule tournoi) + Finale. Avis FAVORABLE du Comité Directeur.

Protocole de Reprise des Compétitions Régionales et Départementales

Nouvelles préconisations fédérales tirées de l'application du Décret n° 2022-51 du 22 janvier 2022, applicables à partir du mercredi 16 février 2022

BUVETTES - RESTAURATION : Les buvettes **sont réouvertes** et la **consommation de nourriture** et de **boisson est à nouveau possible** dans le respect des protocoles sanitaires.

PASS VACCINAL: La présentation du Pass Vaccinal est obligatoire pour toutes les personnes majeures et pour les mineurs âgés d'au moins 16 ans, comme prévu dans la loi.

Pour que le PASS VACCINAL soit valide lors du contrôle, il y a 3 possibilités :

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.
- ⇒Une dérogation permet aux personnes d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24 heures, à condition qu'elles aient effectué leur première dose de vaccin avant le 15 février 2022 et la deuxième dose dans le délai de 28 jours maximum.

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

WEEK-END DES BÉNÉVOLES À CLAIREFONTAINE

3 BENEVOLES de clubs ont été choisis (par ordre d'arrivée au secrétariat du District) et sont invités à participer à cet événement qui est programmé les **12 & 13 mars 2022** pour la Ligue d'Occitanie. Rappel des critères sur le choix des invites : Être bénévole licencié dirigeant de club comptant moins de 5 ans d'ancienneté - Être âgé au minimum de 18 ans à la date de l'évènement - Trois bénévoles désignés par district (1 bénévole par club) - Être en possession du PASS VACCINAL

Voici les lauréats :

1 FC THUIR Quentin WALLE 2543896129 2 AS BAGES Samuel BOURLIER 2544049351 3 SO RIVESALTES Romain OSTER 2544386173

Suppléants:

4 RF CANOHES TOUL. Théo GUERIN 2544101647
5 FC BAHO-PEZILLA Pascal SAPIN 1920325411
Liste validée à l'unanimité et transmis Lique d'Occitanie

RAPPEL: CHAMPIONNAT ET COUPE DU ROUSSILLON U19

Règlement du CHAMPIONNAT U19 D1 P-O/AUDE, valable pour la Coupe du Roussillon U19 (modification notifiée dans l'OFFICIEL 66 N°7 - réunion du Bureau du 23/09/21) :

Article 1 – Cette compétition est ouverte aux joueurs des catégories :

U20 : limité à 3 joueurs - Article - 153 RG de la FFF

U19 et 18 : illimité

U17 : limité à 3 joueurs Article - 73 des RG de la FFF

PORT DU VOILE EN CHAMPIONNATS ET COUPES FEMININES

Lors d'un match officiel de Coupe du Roussillon Féminines à 11, il a été constasté qu'une joueuse portait le voile. En consequence, le Comité Directeur se voit constraint de rappeler les dispositions prises par la FFF à ce sujet :

A ce jour, la position de la FFF est la suivante : le port du voile par des joueuses en compétitions est interdit. Cette interdiction s'appuie en effet sur l'article 1 des statuts de la FFF :

« La Fédération et ses organes déconcentrés, en tant qu'organes chargés d'une mission de service public déléguée par l'Etat, défendent les valeurs fondamentales de la République française et doivent mettre en œuvre les moyens permettant d'empêcher toute discrimination ou atteinte à la dignité d'une personne, en raison notamment de son sexe, son orientation sexuelle, son origine ethnique, sa nationalité, sa situation géographique, sa langue, sa situation sociale, son apparence physique, ou ses convictions politiques et religieuses.

Par ailleurs, le respect de la tenue règlementaire et la règle 50 de la Charte olympique assurent la neutralité du sport sur les lieux de pratique. A ce double titre, sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celles-ci :

- tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
- tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
- tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
- toute forme d'incivilité.

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales. Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées. Il incombe aux instances d'assurer cette neutralité sur les lieux de pratique conformément à l'article 1^{er} des Statuts de la FFF. »

Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CD ET INVITES

Président

- La Finale Régionale du Festival Foot U13 Pitch aura lieu à Canet les 14-15/05/22
- Finales des Coupes et Challenges au BOULOU des 18-19/06/22
- Foot Animation : demande d'implication de la Commission Technique
- Futsal : mise en place d'une Coupe du Roussillon Futsal sur une journée avec les 6 équipes engagées en championnat départemental (règlement à venir). Date et lieu à définir

Président Délégué

- ETR équipe technique régionale réflexion avec la Ligue d'Occitanie
- ANS Projet 5000 Futsal et Foot à 5 (à communiquer aux municipalités)
- FAFA informer les clubs et municipalités des aides qui peuvent leur être attribuées

Secrétaire Adjointe

- Correspondance reque et infos diverses

Trésorier Général

- Etat des comptes du District

CTD DAP

- Echange avec des districts pour des sélections Aude, Ariège, Tarn et P-O (U13, U14, U15F) Modalités validées à l'unanimité
- Echange avec la Province de GERONE
- Projet de création d'une section foot avec le Collège MAINTENON (classe à horaires aménagés) à TOULOUGES, en collaboration avec le RF CANOHES TOULOUGES

Marc PAULY

- Retour sur l'académie rurale U11 : 4 clubs (joueurs nés en 2010/2011). Sélection le 07/02/22 au BOULOU

Didier ROMERO

- Nouvelle FIA : 18 candidats inscrits. Elle aura lieu les 26 & 27 février et 6 mars 2022 à ARGELES.

Pascal VILANOVE

- Demande d'intégration à la Commission du Football d'Animation validée.



Fin de l'aventure en Gambardella pour CANET RFC, les jeunes Canétois se sont inclinés 0-2 face à l'OL LYONNAIS, sur un pénalty à la 71' et un second but à la 90'...

Le club peut être fier de ses joueurs qui n'ont pas démérités en arrivant jusqu'au 8ème de Finale, cette équipe était la dernière représentante de la LFO.

Le Président Eric WATTELLIER La Secrétaire Adjointe Sandrine DOMART